



## Privilege des horaires au sein d'une équipe

Par **DarkLight**, le **06/03/2013** à **22:30**

Bonjour,

je travaille au sein d'une équipe de 7 personnes. Nous sommes présents 7h30 chacun chaque jour, et nous devons couvrir aujourd'hui une plage horaire qui va de 7h30 à 18h. Deux personnes de notre équipe ont eu jusqu'à ce jour le "privilege" de faire l'ouverture du service puisque ça les arrangeait dans leur vie personnelle et que ça ne dérangeait pas plus que ça le reste de l'équipe.

Notre service va voir ses plages horaires s'étendre jusqu'à 19h (peut être 20h par la suite) dans quelques semaines.

Aux vues de ce changement, le reste de l'équipe souhaite aujourd'hui que les horaires tournent pour tout le monde, ce qui n'arrange bien évidemment pas les 2 "du matin".

Peuvent-ils imposer de garder "leur" horaire (avenant au contrat de travail, arrangement avec la direction...) en se servant de leur vie personnelle, ou la rotation des horaires pourra-t-elle se faire ?

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **07/03/2013** à **08:57**

Bonjour,

C'est une question d'organisation qui est du pouvoir de l'employeur...

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **DarkLight**, le **07/03/2013** à **10:20**

Bonjour,

il s'agit d'une grosse entreprise, avec CE, syndicats, délégués du personnel...

Par **P.M.**, le **07/03/2013** à **11:53**

Donc vous pourriez vous en rapprocher puisque les problèmes d'organisation les concernent

aussi...